

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 24 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 avril à 19h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 15/04/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Olivier PASQUAL, Mme Nadine MICHON, Mme Françoise BRESSON, Mathieu DESBAT, M. Alain NODIN, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Loïc BOUCHARD, Mme Laëtitia PONGE, M. Aymeric TEVISSEN, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Marie-Charlotte HÉRITIER, M. Jean-Baptiste PAULIN

Absents excusés : Mme Sandrine VÉNÉRUSO (donne pouvoir à Nadine MICHON)
Mme Isabelle ADELIN (donne pouvoir à Loïc BOUCHARD)
M. Jérôme ÉCOCHARD (donne pouvoir à Marie-Pierre TEYSSIER)

Nombre de conseillers en exercice : 16

présents : 13

votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Nadine MICHON

Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 25 mars 2025. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES

Modification du CFU 2024 et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2024

① MODIFICATION DU CFU 2024

Lors de la session du conseil municipal du 06 mars 2025, les sections de dépenses et recettes de fonctionnement ont été votées comme suit :

- Total Dépenses de fonctionnement : 1 334 901.17 €
- Total Recettes de fonctionnement : 2 038 131.11 €

Or, il s'avère qu'une écriture d'ordre en dépenses de fonctionnement a été omise et qu'il convient de la régulariser. Cette écriture d'ordre manquante concerne la sortie d'actif de 2 biens pour lesquels la valeur comptable des immobilisations cédées n'a pas été comptabilisée.

Il convient donc de constater ces dépenses fonctionnement comme suit :

- Sur le compte 6751 (valeur comptable des immobilisations cédées hors ASA) pour 102 539.82 € et
- Sur le compte 6761 (différences sur réalisations transférées en investissement) pour 22 940.18 €

Il est donc procédé au vote du CFU 2024 rectificatif suite à cette modification comptable avec les montants totaux par sections suivants :

- Total dépenses de fonctionnement : 1 460 381.17 €
- Total recette de fonctionnement : 2 038 131.11 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner acte de cette présentation modifiée du CFU 2024

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

② MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 – Budget Communal :

Suite à la modification du CFU 2024 – Budget communal, il convient de modifier l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 voté lors de la session du 06 mars 2025 comme suit :

Montant à répartir : 703 229.94 € :

- Report à la section de fonctionnement 2025 (compte 002) : 253 229.94 €
- Report à la section d'investissement 2025 (compte 1068) : 450 000 €

Le nouvel excédent de fonctionnement 2024 à répartir se monte désormais à **577 749.94 €**.

Il est proposé la nouvelle affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 comme suit :

- Report à la section de fonctionnement 2025 (compte 002) pour 253 229.94 € (ce report reste identique à celui voté le 06/02/2025)
- Report à la section d'investissement 2025 (compte 1068) pour 324 520 €

Il est précisé que l'affectation de l'excédent d'investissement 2024 reste identique à celui voté le 06 février 2025 à savoir : affectation en recettes d'investissement (compte 001) de 151 200.61 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle répartition de l'excédent de fonctionnement 2024 tel que proposé ci-dessus.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

FINANCES

Modification du budget investissement 2025

La modification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 voté dans le point précédent, nécessite un réajustement du budget primitif communal 2025 notamment en ce qui concerne la section d'investissement

Le résultat de fonctionnement reporté sur 2025 n'a occasionné aucun changement par rapport au budget vote lors de la session du 25 mars 2025. La section de fonctionnement 2025 du budget primitif communal se présentera donc comme suit :

⇒ **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 (inchangée)**

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
11 : charges à caractère général	584 100.00	002 : Résultat fonctionnement reporté de 2024	253 229.94
12 : charges de personnel	761 500.00	013 : Atténuations de charges	20 000.00
65 : autres charges gestion courante	246 615.00	70 : Produits des services	111 576.80
66 : charges financières	13 000.00	73 : Impôts et taxes	670 862.00
67 : charges exceptionnelles	20 100.00	731 : Fiscalité locale	680 818.00
68 : dot. Amort et provisions	500.00	74 : Dotations, subventions	120 467.74
023 : vir section d'investissement	248 639.48	75 : Autres produits	19 000.00
		77 : Produits exceptionnels	500.00
TOTAL	1 876 454.48	TOTAL	1 876 454.48

La modification du budget primitif 2025 porte sur la section d'investissement avec un nouveau report voté en Recettes d'investissement (compte 1068) pour 324 520 € (au lieu de 450 000 € initialement voté en 03/2025). Pour rappel, l'affectation de l'excédent d'investissement 2024 reste inchangé et se monte à 151 200.61 €.

Cela génère donc une insuffisance de recettes d'investissement de 125 480 € qui sera compensé par un emprunt dit « d'équilibre budgétaire » pour 125 480 € (compte 1642).

BUDGET PRIMITIF 2025 MODIFIÉ :

⇒ **SECTION d'INVESTISSEMENT 2025 (modifiée suite affectation 2024 modifiée)**

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
041 : Opérations patrimoniales	15 356.15	001 : Report excédents investis 2024	151 200.61
16 : Emprunt	206 717.02	021 : Vir section fonctionnement 2025	248 639.48
20 : Immobilisations incorporelles	4 200.00	041 : Opération patrimoniales	15 356.15
21 : Immobilisations corporelles	1 778 403. 81	10 : Dotations (FCTVA) / T.A	36 729.74
		10 : 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	324 520.00
		13 : Subvention Région	52 751.00
		16 : Emprunt dettes assimilées	1 175 480.00
TOTAL	2 004 676.98	TOTAL	2 004 676.98

Mme le Maire demande à l'assemblée de voter sur la modification du budget primitif 2025 comme exposé.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

FINANCES

Décision modificative n°1

Mme le Maire indique que le conseil municipal peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent (art. L1612-1 du CGCT).

À ce titre, Mme Teyssier rappelle que l'état a mis en place un nouveau dispositif nommé DILICO (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) prévu dans la loi de finances 2025. Ce dispositif se traduit par un prélèvement calculé selon un indice synthétique basé à 75% en fonction du potentiel financier par habitant et 25% selon le revenu par habitant. Seules les collectivités dont l'indice est supérieur à 110% de la moyenne nationale seront impactées par ce prélèvement. Selon les calculs de l'INSEE, Civrieux d'Azergues fait partie des communes qui entreront dans ce dispositif et le montant du prélèvement vient d'être communiqué à hauteur de 11 367 €. L'état indique que ce montant sera remboursé aux collectivités à hauteur de **90%** ; remboursement étalé sur 3 ans de 2026 à 2028.

D'un point de vue comptable, ce prélèvement avait été budgétisé pour 2025 mais le SGC de Villefranche vient d'indiquer aux communes concernées que la ligne budgétaire à impacter doit changer ; ce qui occasionne donc la production d'une décision modificative comme suit :

- Augmentation des crédits en section de dépenses de fonctionnement (chapitre 014 / compte 739218) pour 11 367 € et
- Diminution des crédits inscrits en section de dépenses de fonctionnement (chapitre 011 / compte 6378) pour 11 367 €.

Mme le Maire précise que dans le cadre de la délibération n°2025-03-08 du 06/03/2025 lui accordant un taux de fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % (pour le transfert de crédits sans avis préalable du conseil municipal), cette disposition ne peut pas être appliquée dans le cas présent car ce taux de fongibilité de 7.5 % sera dépassé compte tenu des recettes réelles de la section à ce jour.

Après vote, cette délibération portant sur la décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

Mise en place du paiement à la réservation pour les repas de cantine scolaire

Mme le Maire rappelle que les parents d'élèves de l'école Maurice Gilardon doivent saisir la présence de leur(s) enfant(s) à la cantine et/ou la garderie sur une plateforme dédiée. Jusqu'alors, ceci n'occasionne pas de règlement lors de la réservation. Une facture est ensuite émise par le service comptabilité à postériori.

Le logiciel utilisé pour la gestion du périscolaire propose la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité de mise en paiement dès la réservation. Cette nouvelle méthode de réservation présente le double avantage d'une part de faciliter la gestion des nombreux flux financiers liés au périscolaire pour le service comptable de la mairie et d'autre part, cela permet aux familles un suivi de leurs prélèvements immédiat alors que jusqu'alors les factures étaient générées jusqu'à 2 mois après la réservation.

Mme le Maire suggère que cette fonctionnalité soit activée à compter de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2025.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Accord de principe demandé par 2 FLEUVES RHÔNE HABITAT pour garanties d'emprunt

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de 2 Fleuves Rhône Habitat (nouveau nom de l'OPAC) concernant la garantie d'emprunts à leur accorder relatif aux emprunts qu'ils vont contracter pour l'acquisition de 4 logements locatifs sociaux et 7 logements locatifs intermédiaires développés dans le cadre de l'opération « Chemin du Mazard ».

Cette demande nécessite de plus amples informations ; c'est pourquoi Mme le Maire informe l'assemblée que l'accord de principe demandé par 2 Fleuves Rhône Habitat est ajourné et sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine session du conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Tirage au sort pour le Jury d'Assises**

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de la préfecture du Rhône concernant le tirage au sort pour le Jury d'Assises 2026.

En effet, les Jurés qui doivent former la liste annuelle du Jury d'Assises du Rhône sont répartis proportionnellement au tableau officiel de la population par commune. Pour le Département du Rhône, 1477 jurés doivent être inscrits sur cette liste provisoire pour 2025 **dont 3 doivent être désignés par Civrieux d'Azergues.**

Sur la base de la liste électorale, il est procédé au tirage au sort d'un numéro de page de cette liste électorale et d'un numéro de ligne ; ce qui indiquera le nom du juré. Cette opération est effectuée 3 fois pour obtenir 3 noms à transmettre à la Cour d'Appel de Lyon.

Les noms tirés au sort sont :

- ① M. Samuel GONNET
- ② Mme Marie CHRETIEN née PEICLE
- ③ Mme Muriel PELLEGRIN née COTTE

30 jours avant l'ouverture des Assises, le 1^{er} Président de la Cour d'Appel tirera au sort 35 jurés titulaires inscrits sur la liste annuelle ainsi que 10 jurés suppléants. Ce n'est qu'à cette date que la liste définitive sera arrêtée pour la composition du Jury d'Assises 2026.

- **Voirie**

Chemin de Palayer : M. Bouchard indique qu'à cause d'une météo défavorable, les travaux programmés Chemin de Palayer sont donc reportés.

Informations sur les travaux entre le passage à niveau et Grand Frais : il s'agit d'une tranchée creusée pour enterrer le câble de l'antenne relais de Bouygues

- Nouvelle Rue Antoine Badard : pour cette année, un fond de route sera mis en place en attendant les travaux définitifs avec la CCBPD

- FESTIVITÉS du 24 MAI 2025
Mme Bresson rappelle qu'une importante manifestation va être organisée sur le parking de la salle des sports conjointement avec le Comité de Jumelage qui fêtera les anniversaires des jumelages avec l'Allemagne et l'Italie.
Seront présents en journée : des jeux en bois, une structure gonflable, un concours de gâteaux organisé par le Conseil Municipal des Enfants, des animations musicales, des stands tenus par les associations. Le soir, un grand concert aura lieu dans la salle des sports avec Daniel Pasteur. Belle journée en perspective....

- ENVIRONNEMENT :
M. Desbat fait le point sur les diverses actions réalisées :
 - Nouvelles plantations effectuées Parc des Verchères autour des nouveaux jeux et vers les agrès sportifs. Des plantations ont également été faites Chemin des Cèdres et rue des Verchères.
 - La journée « Don de bois » a reçu un vif succès. Entre 80 et 100 stères ont été distribuées et une nouvelle matinée sera prochainement programmée pour liquider le stock restant.
 - La pose de panneaux Parc'Azergues se fera prochainement

- PIÉGEAGES DES FRELONS :
M. Liobard indique que l'association Cera et Cetera a financé des pièges à frelons et au vu des 1ères récoltes, ce dispositif montre toute son efficacité. Ces piégeages auront lieu jusqu'à fin mai.

SÉANCE LEVÉE à 20h10

**Secrétaire de séance
Mme Nadine MICHON**

**Mme le Maire,
Marie-Pierre TEYSSIER**



